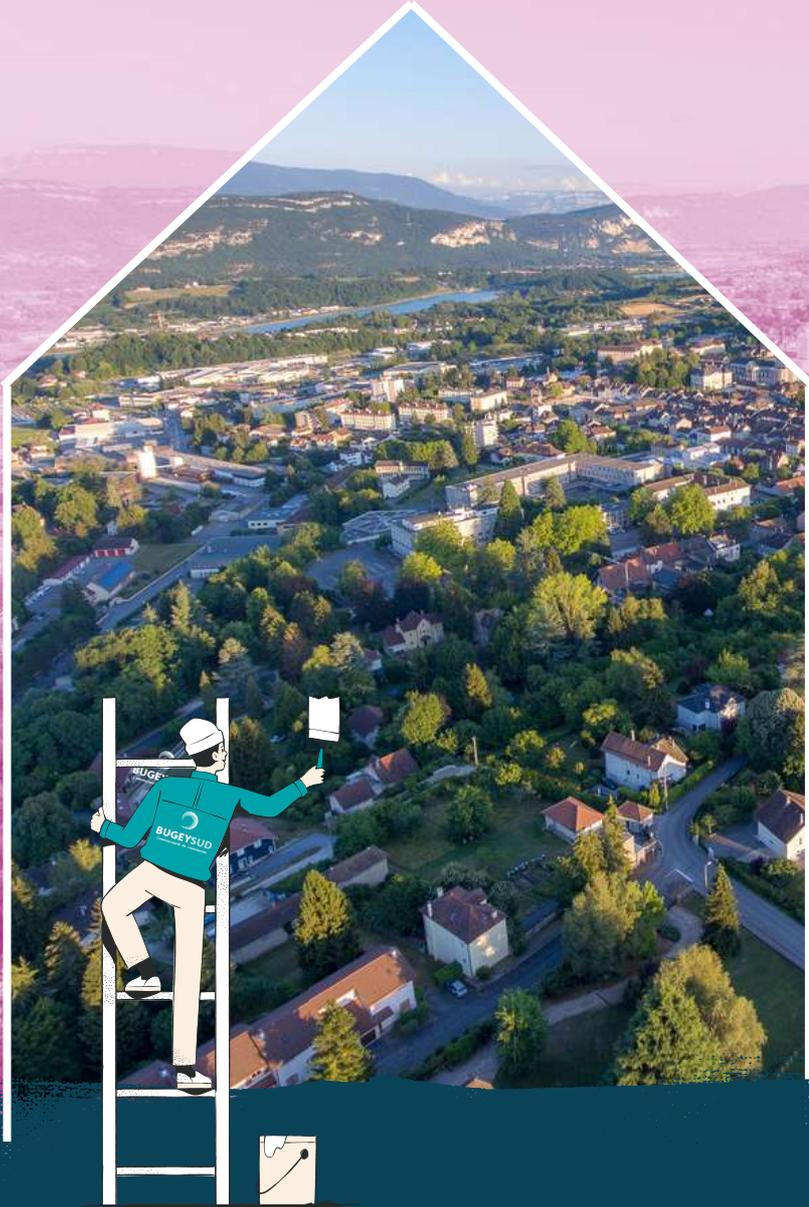




Habitat

BUGEY-SUD

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT



OPAH

OPÉRATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



Belley
Culoz-Béon

PROPRIÉTAIRE
BAILLEUR



Un numéro unique pour tous vos travaux
de rénovation : 04 79 42 33 46

Ville de
Belley

CULOZ-BEON
GRANDS COLONNÉS



BUGEYSUD
Communauté de communes



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Travaux lourds, logement indigne, très dégradé

Vous souhaitez réaliser des travaux dans un logement que vous destinez à la location ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, la commune de Belley et de Culoz-Béon et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Bien destiné à être une résidence principale (non loué à un membre de sa famille)
- Logement occupé ou vacant avant les travaux
- Logement non meublé
- Ne pas avoir commencé les travaux
- S'engager à pratiquer des loyers conventionnés Loc1 (cf. conditions du programme Loc'Avantage de l'ANAH : france-renov.gouv.fr/aides/loc-avantages) pendant 6 ans

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Le changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, réalisation d'un audit énergétique ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Rénovation énergétique

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique dans votre logement ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, la commune de Belley et de Culoz-Béon et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Bien destiné à être une résidence principale (non loué à un membre de sa famille)
- Logement non meublé
- Ne pas avoir commencé les travaux
- S'engager à pratiquer des loyers conventionnés Loc1

(cf. conditions du programme Loc'Avantage de l'ANAH : france-renov.gouv.fr/aides/loc-avantages) pendant 6 ans

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis;
- Ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'un monte escalier, installation de WC accessible, pose d'une rampe d'accès, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Adaptation du logement

Vous souhaitez adapter votre logement, et réaliser des travaux vous permettant de rester autonome et en sécurité chez vous ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, les communes de Belley et Culoz-Béon, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Bien destiné à être une résidence principale d'au moins une personne de plus de 60 ans (non loué à un membre de sa famille). Ou pour une personne aillant une reconnaissance handicap par la MDPH.
- Logement non meublé
- Ne pas avoir commencé les travaux
- S'engager à pratiquer des loyers conventionnés Loc1 (cf. conditions du programme Loc'Avantage de l'ANAH : france-renov.gouv.fr/aides/loc-avantages) pendant 6 ans

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

Possibilité de financement de votre caisse de retraite.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Mise en peinture, piquetage, et enduisant, reprise de maçonnerie, zingueries, remplacement ou réparation des menuiseries extérieures, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Opération façade

Dans le cadre de l'OPAH, la CCBS intègre l'Opération Façade de la commune sur Belley, et l'entame sur la commune de Culoz-Béon.

Cette opération vous permet de bénéficier d'un appui financier et technique afin de soutenir des travaux de qualité concourant à la mise en valeur du cadre bâti et de l'attractivité des cœurs de villes.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Bien destiné à être une résidence principale (non loué à un membre de sa famille)
- Logement non meublé
- Ne pas avoir commencé les travaux
- S'engager à pratiquer des loyers conventionnés Loc1

(cf. conditions du programme Loc'Avantage de l'ANAH: france-renov.gouv.fr/aides/loc-avantages) pendant 6 ans

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Pas de plafond de ressources
- Un accompagnement technique gratuit sur mesure
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Pour votre projet de rénovation des façades, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



ALERTE AU DÉMARCHAGE COMMERCIAL ABUSIF !

Nous vous conseillons de vous méfier du démarchage téléphonique et à domicile et de ne pas signer de bons de commande ou de devis sans être sûr que l'interlocuteur est un professionnel digne de confiance, connu et reconnu localement, qualifié et agréé.

UN DISPOSITIF PORTÉ PAR



Communauté de Communes Bugey-Sud

Auriane ANDRE
Chargée de mission habitat & logement
Tél. 04 79 42 33 53

ANIMÉ PAR



SOLIHA Ain
11 rue Brillat Savarin,
01000 BOURG-EN-BRESSE

CO-FINANCÉ PAR

